



## FAIRE SIMPLE

La modernisation de l'administration est une attente forte et constante. La Polynésie a l'ambition d'une organisation administrative polynésienne moderne, rapide, une administration au service des particuliers, des entreprises, des associations, et de ses propres agents, qu'ils résident à Tahiti et dans les archipels plus éloignés.

FAIRE SIMPLE - *A fa'a'ohie* , c'est changer les habitudes, le « on a toujours fait comme ça », trouver des solutions concrètes, parfois innovantes pour faciliter la vie des Polynésiens, usagers ou agents du Service Public.

Fin mars 2021, les responsables administratifs étaient mobilisés pour un séminaire, occasion d'apports de méthodes et d'outils permettant d'engager rapidement des actions de simplification administrative en direction de l'ensemble des usagers, des agents de Tahiti et des archipels.

Après 7 actions en 2021, ils se sont engagés pour 10 actions de simplification en 2022, portant notamment sur la réduction des délais de traitement des démarches administratives, sur la réduction des commissions, sur une meilleure accessibilité aux démarches administratives par des horaires adaptés, une information plus claire, de la dématérialisation des démarches,...

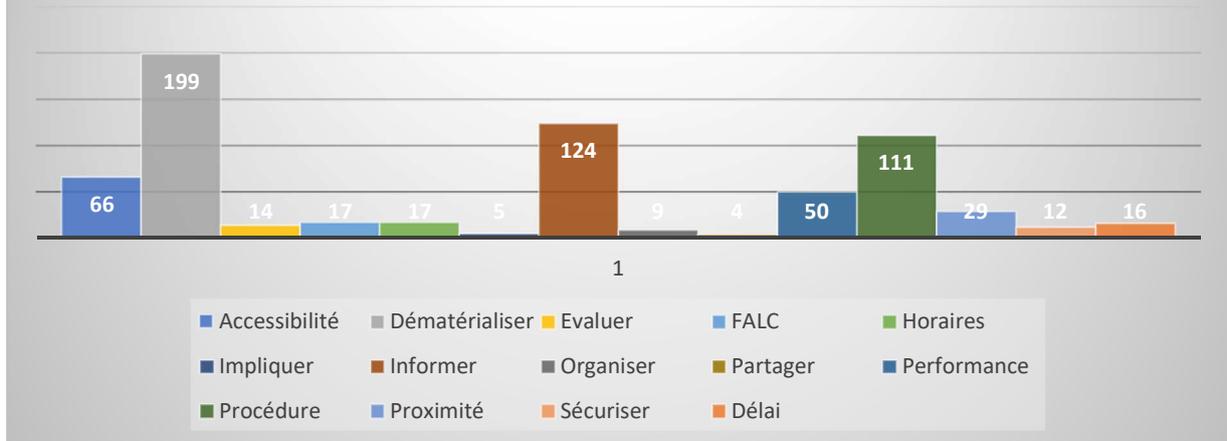
Lors du discours des vœux 2022 du Président de la Polynésie française aux responsables administratifs, la volonté de faire simple et l'attente d'engagements en ce sens étaient renouvelées et étendues aux établissements publics à caractère industriel et commercial.

Le 31 mai 2022 au Lycée hôtelier de Tahiti, la 5<sup>ème</sup> édition de la conférence annuelle du service public portait sur FAIRE SIMPLE - *A fa'a'ohie*. Elle a été l'occasion de découvrir des exemples de démarches engagées par les services ou les établissements publics administratifs et de faire un point sur les engagements. Lors de cet événement, les différentes interventions ont cherché à inspirer et redynamiser les services et établissements publics dans leur recherche d'un service public toujours plus simple et performant.

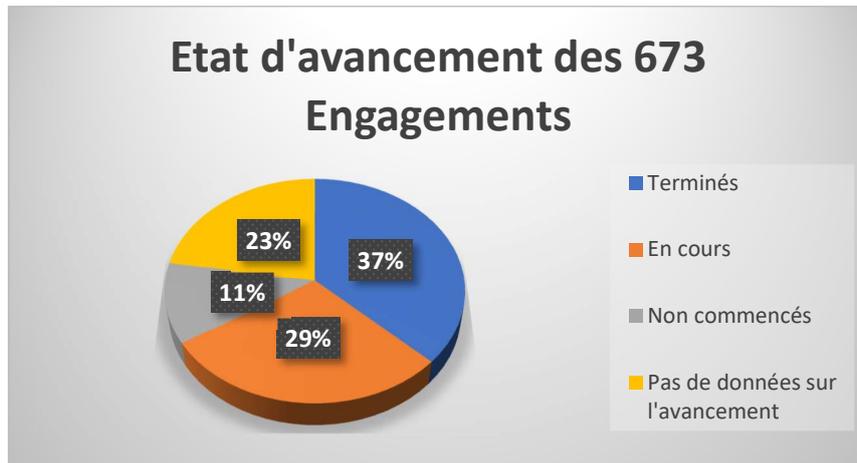
Au bout de 20 mois de mise en œuvre de ce programme, ce sont 673 engagements de simplification qui ont été pris par les services administratifs et les établissements publics.

30% d'entre eux concernent principalement des actions de dématérialisation des démarches et des formulaires, 18% des actions visent à améliorer l'information délivrée aux usagers de l'administration, et 16% cherchent à simplifier les procédures administratives.

## Thématiques des Engagements



A ce jour, 37 % de ces engagements ont été tenus et réalisés, 29% sont en cours et 23% ont un état d'avancement inconnu. Seuls 11% des engagements n'ont pas encore connu de début d'exécution.



Ces différentes actions ont, pour la plus grande majorité, les usagers comme public cible : 73% soit 494 sur 673 engagements. Les autres engagements visent les agents de l'administration (83) et le fonctionnement interne de l'administration (96).

Il convient de noter que malgré différentes relances, sur les 73 entités sollicitées seulement 55 (87,5 %) ont pris des engagements de simplification.

10 entités principalement les EPIC (OPT, EGAT, EVT, G2P, PAP, GREPFOC, ILM et ICPF) et deux services mis en œuvre récemment (DCO et ADE) ne sont pas engagés dans la démarche. De plus, 7 services (SPJP, DAC, DBF, SDE, DSI, DEQ et DPDJ) et un EPA (EPEFPA) se sont engagés sur uniquement deux actions, issues du séminaire Faire simple de mars 2021.

La réussite de cette initiative et son impact significatif sur la qualité du service rendu nous invite à poursuivre la démarche et faire aboutir l'ensemble des engagements pris avec notamment un focus sur les besoins de simplification les plus criants.